

Gemeng **Fiels**

# Administration communale de Larochette

## Circulaire aux parents d'élèves pour la rentrée 2023/2024



Nous nous réjouissons de vous présenter une nouvelle édition de la circulaire aux parents pour l'année scolaire 2023/2024. Vous y trouverez toutes les informations importantes concernant l'école, le transport scolaire, les projets et les enseignants.

### 1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu **le vendredi, 15 septembre 2023** et sera une journée entière de classe (de 07h50 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

### 2. Horaire des classes

Cycle 1 – 4 (sauf précoce)	Précoce
1 <sup>ère</sup> leçon: 07h50 – 09h10 2 <sup>e</sup> leçon: 09h10 – 10h00  <i>Récréation: 10h00 – 10h15</i>  3 <sup>e</sup> leçon: 10h15 – 11h10 4 <sup>e</sup> leçon: 11h10 – 12h00  <i>Pause de midi (*)</i>  5 <sup>e</sup> leçon: 14h00 – 14h55  <i>Récréation: 14h55 – 15h05</i>  6 <sup>e</sup> leçon: 15h05 – 16h00	<b>Groupe A :</b>  Tous les jours de 08h10 à 12h00 et les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 16h00.  <b>Groupe B :</b>  Selon les quatre plages choisies au préalable de 08h10 à 12h00 et/ou les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 16h00.  Un appui pédagogique aura lieu de 7h50-8h10 pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants. Les enfants arrivant avec le bus seront d'office inscrits à l'appui pédagogique.

*(\*) Des projets éducatifs (RelaxKids etc.) auront lieu pendant les pauses de midi de 13h00 à 14h00 ou pendant les après-midis libres. Ces cours seront organisés en fonction des cycles et seront facultatifs. Le personnel éducatif vous donnera toutes les informations en début d'année.*

### 3. Bibliothèque scolaire

L'école fondamentale de Larochette dispose d'une bibliothèque scolaire. Des livres et du matériel didactique y sont disponibles et peuvent être consultés sur place ou peuvent y être empruntés par les élèves.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque seront fixées au courant du mois de septembre. Les conditions de la mise à disposition des livres sont les suivantes:

#### Conditions de prêt :

- Les prêts à domicile des livres sont consentis pour une durée de 4 semaines.
- Aucun usager ne peut détenir plus de 3 livres.
- Le prêt des livres est gratuit.
- Tout usager qui détériore ou égare un livre est tenu d'en assurer le remplacement en versant la contre-valeur au responsable de la bibliothèque.

#### Conditions supplémentaires :

- Les heures d'ouverture sont fixées et communiquées par les responsables de la bibliothèque.
- Pour garantir le silence nécessaire, il faut s'abstenir de manger, de crier, de courir ou de téléphoner dans la salle de lecture.
- Tout usager, qui ne satisfait pas à ces conditions, pourra être rayé de la liste des lecteurs et n'aura plus accès aux documents.



### 4. Absence pour maladie

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, veuillez en informer le titulaire responsable dans les meilleurs délais --> avant 8h15 !! Pour toute absence dépassant **2 jours**, il faudra apporter un **certificat médical**.

Les absences non-communicuées seront considérées comme non-excuses.

### 5. Obligation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours.

## 6. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:

- a) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- b) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée



Seuls motifs valables sont le décès d'un proche ou un cas de force majeure. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

**Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation de vacances.**

Les demandes écrites sont à adresser à:

Madame Ana Ribeiro  
Présidente du comité d'école  
21, rue de Medernach  
L-7619 Larochette  
ana.ribeiro@education.lu

## 7. Règlement « Kiss&Go »

Un système « Kiss&Go » est en place afin de faciliter la surveillance des enfants avant et après les heures de classe. Les parents attendent leurs enfants en dehors de la cour de l'école à 12h00 et à 16h00.

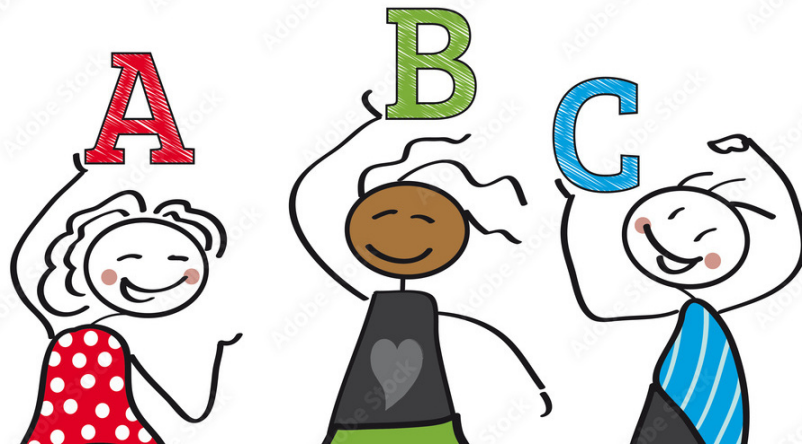
À 14h00, les parents n'accompagnent leurs enfants que jusqu'à l'entrée de la cour, à l'entrée du Centre Culturel. Le matin, avant les cours, les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans la cour de l'école.

- Les parents des enfants qui fréquentent la classe du Précoce, entrent le matin et l'après-midi par la cour du C1 et attendent leurs enfants à 12h00 et à 16h00 devant la cour du C1.
- Les éducateurs/éducatrices de la Maison Relais rassemblent les enfants, qui sont inscrits dans la Maison Relais, dans la cour de l'école

à 12h00 et à 16h00.

- Une surveillance organisée par les enseignants fonctionne dans la cour de l'école / aux alentours du bus scolaire de 7h40 à 7h50, de 12h00 à 12h10, de 13h50 à 14h00 et de 16h00 à 16h10.

Pour garantir l'ordre et la propreté dans la cour les chiens sont interdits dans la cour de l'école. Nous vous rappelons également que d'après la loi il est strictement interdit de fumer dans la cour de l'école ainsi que dans les alentours.



## 8. Transport scolaire privé

Nous vous recommandons d'accompagner, dans la mesure du possible, vos enfants à pied ou à vélo à l'école. Les parents qui conduisent néanmoins leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture aux emplacements pour véhicules derrière et devant le bâtiment scolaire. Il est strictement interdit de stationner dans la cour du Centre Culturel ainsi qu'aux sorties de secours des cours de l'école.

## 9. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par une entreprise de transport chargée à cet effet par le collège échevinal. L'autobus scolaire ne s'arrêtera qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise.

Selon les règlements communaux en application actuellement, le collège échevinal se réserve le droit d'exclure du transport scolaire les enfants ne respectant pas les règles de conduite. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser par écrit au collège échevinal.

## TRANSPORT SCOLAIRE (cours normales)

### Aller matin

Chapelle Ernzen	07h30
Plateau Ernzerberg	07h35
Arrêt Distelfeld	07h38
Arrêt Manzebaach	07h43
Ecole fondamentale	07h45

### Aller après-midi

Chapelle Ernzen	13h43
Plateau Ernzerberg	13h48
Arrêt Distelfeld	13h51
Arrêt Manzebaach	13h55
Ecole fondamentale	13h58

### Retour matin

Ecole fondamentale	12h05
Arrêt Manzebaach	12h08
Chapelle d'Ernzen	12h11
Plateau Ernzerberg	12h16
Arrêt Distelfeld	12h19

### Retour après-midi

Ecole fondamentale	16h05
Arrêt Manzebaach	16h08
Chapelle d'Ernzen	16h11
Plateau Ernzerberg	16h16
Arrêt Distelfeld	16h19

La surveillance du bus scolaire sera assurée par le personnel de la Maison relais.

En cas de besoin veuillez contacter le / la surveillant(e) au 691 111 716.



## 10. Vacances et congés scolaires 2023/2024

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'année débute le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024.

- le congé de la Toussaint commence le samedi 28 octobre 2023 et finit le dimanche 5 novembre 2023 ;
- le jour de la Saint-Nicolas : les classes de l'enseignement fondamental chôment le mercredi 6 décembre 2023 ;
- les vacances de Noël commencent le samedi 23 décembre 2023 et finissent le dimanche 7 janvier 2024 ;
- le congé de Carnaval commence le samedi 10 février 2024 et finit le dimanche 18 février 2024 ;
- les vacances de Pâques commencent le samedi 30 mars 2024 et finissent le dimanche 14 avril 2024 ;
- jour férié légal : mercredi le 1<sup>er</sup> mai 2024 ;
- jour férié légal de la Journée de l'Europe / jour de congé pour l'Ascension : jeudi 9 mai 2024 ;
- jour de congé pour le lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024 ;
- le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024 ;
- les vacances d'été commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024.

## 11. Cours de natation

Les cours de natation ont lieu dans la piscine intercommunale au Plateau Birkelt. Le règlement interne est affiché dans l'enceinte de la piscine.

## 12. Education physique et sportive



Les cours d'éducation physique et sportive ont lieu pour les classes du cycle 1 dans la petite salle de sport dans l'enceinte du bâtiment de l'école. Les cours des cycles 2 à 4 ont lieu au centre sportif FiLaNo au Plateau Birkelt.

Pour des raisons d'hygiène, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport et de chaussures de sport à semelles claires pour les cours d'éducation physique et sportive.

### 13. Livres scolaires/Matériel scolaire

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 30.000€, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition. Un journal de classe uniforme ne sera plus distribué à tous les élèves. Les parents sont priés d'utiliser le site et l'application "e-bichelchen".

### 14. Prise de contact

Les parents sont tenus d'assister aux entretiens à la fin de chaque trimestre. Tout au long de l'année scolaire, les enseignants se tiennent à la disposition des parents en fixant un rendez-vous.

En cas de soucis ou de problèmes majeures concernant le bien-être ou l'évolution de l'enfant, les parents sont priés de respecter l'ordre suivant de prise de contact :

1. le titulaire de classe ;
2. le coordinateur de cycle ;
3. le président du Comité d'école ;
4. la direction régionale de l'enseignement fondamental

### 15. Appareils électroniques

Nous nous permettons de vous informer qu'il est strictement interdit aux élèves d'utiliser un téléphone portable ou une smartwatch pour filmer ou enregistrer leurs condisciples, les enseignants, le personnel de la Maison-Relais ou toute autre personne travaillant dans l'enceinte de l'école.

Cette interdiction vaut pour le bâtiment et la cour de l'école aux heures de classe, ainsi que 10 minutes avant et après les cours.

Le droit à l'image implique que la mise en ligne d'images, de photos, de séquences filmées ou de textes sur un membre de la communauté scolaire sur internet (réseaux sociaux par exemple), sans l'autorisation de la personne est strictement interdite.

**Le non-respect donnera lieu à confiscation.** L'appareil en question sera ensuite restitué en main propre à la famille ou au responsable légal de l'élève par la présidente du comité d'école.

## 16. Projet pilote d'alphabétisation en français à l'école fondamentale luxembourgeoise

En mai 2022 le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la jeunesse a annoncé vouloir lancer le projet pilote d'alphabétisation en français dans quatre écoles fondamentales au Luxembourg.

Le projet pilote a été lancé à la rentrée 2022-2023 dans les écoles fondamentales publiques de Larochette, Dudelange (École Deich), Differdange (École fondamentale Oberkorn) et Schifflange (École Nelly Stein). Ces écoles ont été retenues sur base de la composition hétérogène de leur population scolaire.

À Larochette, pour l'année scolaire 2022-2023, le projet pilote a démarré au cycle 1.2.

À partir de cette rentrée scolaire 2023/2024 les enfants du cycle 2.1 seront alphabétisés en français **ou** en allemand.

Vous pouvez également consulter le site internet [www.alpha.script.lu](http://www.alpha.script.lu) pour de plus amples informations sur le projet.





## 17. CDM- Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le "Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.



Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 – 1

[www.cc-cdm.lu](http://www.cc-cdm.lu)

## 18. i-CN - Instituteur spécialisé en compétences numériques

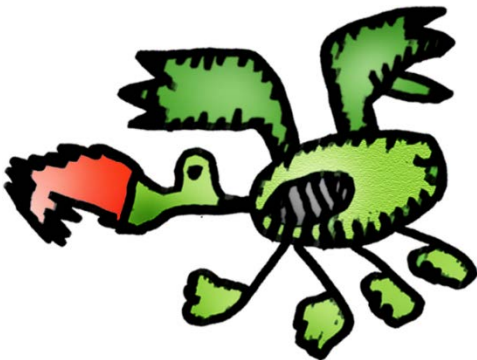
### Une tâche tournée vers l'avenir : l'i-CN à l'école de Larochette

L'instituteur spécialisé en compétences numériques (i-CN) accompagne l'école sur son chemin vers un avenir de plus en plus numérique.

Son travail consiste à conseiller et à accompagner enseignants et élèves dans l'utilisation des médias numériques, afin qu'ils puissent les gérer de manière sûre, créative et responsable en classe.

En collaboration avec les enseignants, il travaille sur un concept médiatique holistique et propose des activités innovantes et pédagogiques à savoir entre autres des ateliers de « Coding », des ateliers sur des sujets tels que la « netiquette », les réseaux sociaux, les « fake news », le « stop motion », le « storytelling » digital, etc.

Contact : Carlo Thimmesch : [carlo.thimmesch@men.lu](mailto:carlo.thimmesch@men.lu)



## 19. i-EBS et équipe ESEB

L'équipe de soutien de l'école de Larochette est composée d'une institutrice spécialisée dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) et d'une éducatrice graduée et d'un éducateur gradué.

En respectant une approche pédagogique inclusive, ils s'occupent des enfants à besoins au sein de l'école, les assistent dans leur classe et les aident à avancer dans leurs apprentissages. Ils collaborent avec le personnel enseignant et conseillent les équipes pédagogiques des différents cycles. Si les mesures de remédiation au niveau local n'ont pas de résultat satisfaisant, ils prennent contact avec l'équipe ESEB Diagnostic.

Ils collaborent également avec le personnel du service d'éducation et d'accueil (SEA) pour favoriser l'accueil des enfants à besoins spécifiques et particuliers. L'équipe ESEB-Diagnostic est composée de psychologues et de pédagogues et est basée à Mersch dans le bâtiment de la Direction.

Elle a pour mission de prendre en charge les enfants à besoins spécifiques ou particuliers lorsque les mesures de remédiation décidées au niveau local ne suffisent plus. Elle fait un premier diagnostic et prend contact avec la Commission d'inclusion et les centres de compétences.

Contact: Lis Thiellen: [lis.thiellen@education.lu](mailto:lis.thiellen@education.lu)

## 20. Institutrices spécialisées en développement scolaire (I-DS)

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité d'école ou de son délégué, dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région au courant sur l'avancement du PDS.  
Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.

Hamelle Sophie  
Straus Anne

[sophie.hamelle@ifen.lu](mailto:sophie.hamelle@ifen.lu)  
[anne.straus@ifen.lu](mailto:anne.straus@ifen.lu)

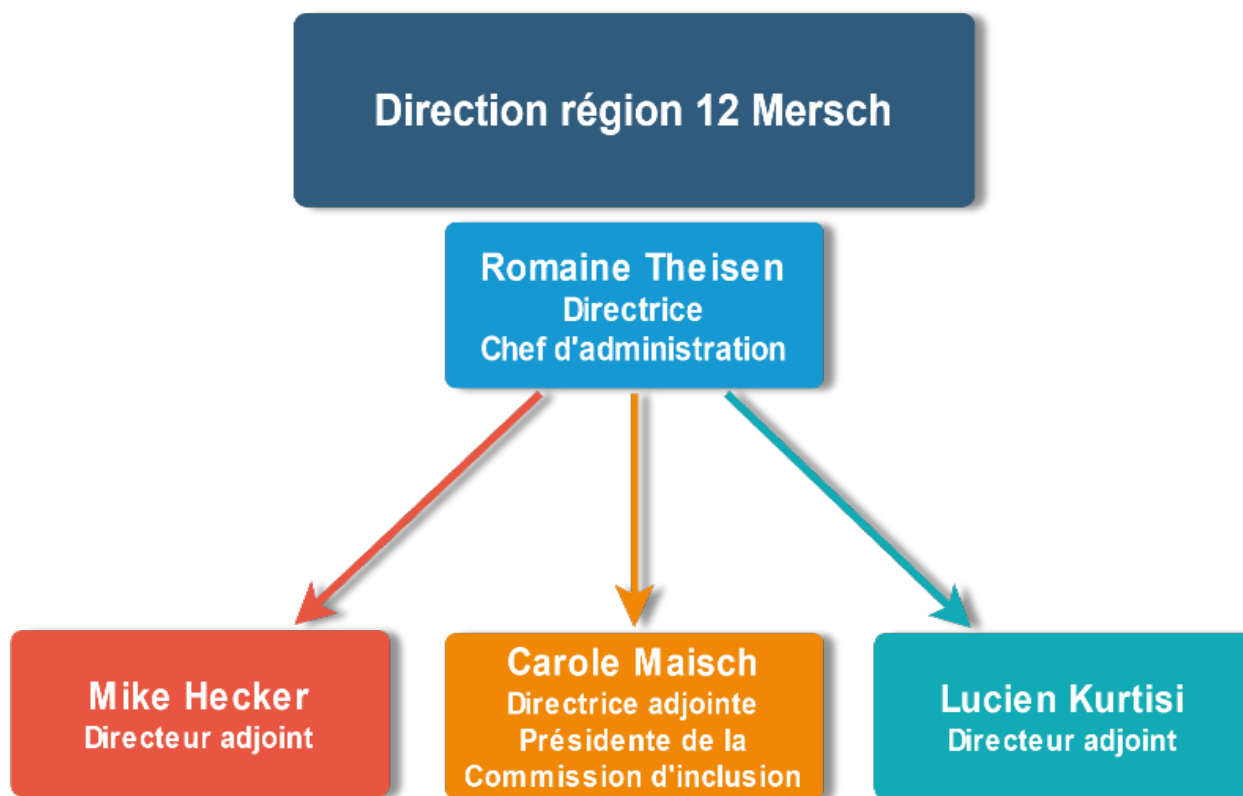
## 21. Direction de l'Enseignement Fondamental- Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental – Région 12 Mersch est dirigée, sous l'autorité du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par une équipe de direction composée d'une directrice et de trois directeurs adjoints.

La Directrice est le chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif et représente le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement de l'école, assume les missions de gestion administrative et surveillance pédagogique des écoles. Elle soutient le personnel enseignant et socio-éducatif dans des questions pédagogiques et assure l'insertion professionnel du personnel enseignant et socio-éducatif. La direction assure également la communication et le réseautage de tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental Mersch, une directrice adjointe est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la Commission d'inclusion.



Contact /Kontakt :

E-mail:

[secretariat.mersch@men.lu](mailto:secretariat.mersch@men.lu)

[direction.mersch@men.lu](mailto:direction.mersch@men.lu)

Tél. : 247-55810

Site internet:

<https://diref12.lu>

## 22. Mierscher Lieshaus

Le Mierscher Lieshaus est une bibliothèque publique où toute personne est bienvenue. Il y a plus de 20 000 médias en 4 langues (allemand, français, luxembourgeois et anglais) à votre disposition gratuitement.

Au Lieshaus, vous pouvez travailler en toute tranquillité, consulter des livres et échanger sur vos histoires préférées. Pour pouvoir emprunter des médias, il suffit de vous inscrire. L'inscription est gratuite.

Vous trouvez plus d'informations sur notre site web [www.mierscher-lieshaus.lu](http://www.mierscher-lieshaus.lu)

Adresse : 55, rue Grande-Duchesse Charlotte

L-7520 Mersch

Tel. : 32 50 23 550

Mail : [kontakt@mierscher-lieshaus.lu](mailto:kontakt@mierscher-lieshaus.lu)

Heures d'ouverture:

Mardi 14h00 – 18h00

Mercredi 15h00 – 19h00

Jeudi 14h00 – 18h00

Vendredi 10h00 – 14h00

Samedi 10h00 – 13h00



## 23. Informations utiles

Bâtiment de l'école

21, rue de Medernach

L-7619 Larochette

Tél: 87 80 05 + extension salle de classe

Site internet : [www.fielserschoul.lu](http://www.fielserschoul.lu)

Surveillance du bus

Madame Fabienne Mesen

Tél: 691 470 699

Centre sportif FiLaNo

Tél: 26 87 10

Piscine intercommunale

Tél: 26 87 10 06

Commission scolaire

à contacter le Secrétariat communal  
33, chemin J-A Zinnen  
L-7626 Larochette  
Tél: 83 70 38-1  
[bruno.brunetti@larochette.lu](mailto:bruno.brunetti@larochette.lu)

Présidente du comité d'école

Madame Ana Ribeiro  
21, rue de Medernach  
L-7619 Larochette  
Tél: 87 80 05 33  
[ana.ribeiro@education.lu](mailto:ana.ribeiro@education.lu)



## 23. Équipe pédagogique

### Cycle 1

Classe	Titulaire	Téléphone
Précoce	Yana Miny Sandra Ackels	87 80 05 22
Classe C1	Michèle Kauffmann	87 80 05 27
Classe C1	Sandra Lahr	87 80 05 28
Classe C1	Conny Elsen	87 80 05 26
Autre intervenant	Jackie Paquet	
Projet linguistique	Ana Lopes	

### Cycle 2

Classe	Titulaire	Téléphone
Cycle 2.1	Lisi Rauchs	87 80 05 32
Cycle 2.1	Cindy Costa Lage	87 80 05 34
Cycle 2.2	Cindy Anthon	87 80 05 37
Autres intervenants	Ana Ribeiro Lynn Koob Jackie Paquet	

### Cycle 3

Classe	Titulaire	Téléphone
Cycle 3.1	Nora Gibéryen	87 80 05 39
Cycle 3.2	Claudine Berger	87 80 05 38
Cycle 3.2	Laure Nickels	87 80 05 35
Autres intervenants	Ana Ribeiro Damien König Jackie Paquet	

### Cycle 4

Classe	Titulaire	Téléphone
Cycle 4.1	Mike Wenner	87 80 05 42
Cycle 4.1	Carmen Rüsing	87 80 05 36
Cycle 4.2	Claude Bock	87 80 05 29
Cycle 4.2	Marco Jerolim	87 80 05 30
Autres intervenants	Pascale Hoffmann Jackie Paquet Jeff Wohlfart	

I-EBS	Lis Thiellen	87 80 05 23
-------	--------------	-------------

## 24. Comité d'école

Ana Ribeiro, Présidente du comité  
Cindy Costa Lage, Membre du comité d'école  
Jeff Wohlfart, Membre du comité d'école  
Damien König, Membre du comité d'école  
Sandra Lahr, Membre du comité d'école  
Karin Wies, Membre du comité d'école

## 25. Coordinateurs de cycle

Cycle 1: Sandra Lahr  
Cycle 2: Lynn Koob  
Cycle 3: Ana Ribeiro  
Cycle 4: Claude Bock

